

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 avril 2026



SEANCE DU
7 AVRIL 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES

DÉSIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma. M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Considérant qu'à l'issue des Elections Municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés public ou son représentant, président de cinq membres Titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à la désignation des **5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants** du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de cette instance.

Conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Titulaires

- Laurent THUILLIEZ
- Alain BAILLET
- Stéphanie BARLET
- Peggy MIJUN
- Pauline DUBAR

Suppléants

- Roland SIX
- Ouassini LENBA
- Olivier BLONDEAU
- Séverine DUJARDIN
- Julien BOUGHEZAL

La liste « LES DOURGEOIS EN ACTION » propose les candidatures de :

Titulaires

- Frédéric RICHARD
- Matthieu FERNAND

Suppléants

- Audrey JOLY
- Cécile CABOCHE

Monsieur le Maire propose la nomination de 2 assesseurs pour les opérations de dépouillement : Mildred WERQUIN et Frédéric RICHARD.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret, constate que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de Votants : **29**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **29**

Bulletins déclarés blancs : **0**

Bulletins nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **29**

Quotient électoral : **5,8**

Ont obtenu :

Désignation des listes	Voix	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste « Alliance Citoyenne Vous Avant Tout »	22	3	1	4
Liste « Les Dourgeois en Action »	7	1	0	1

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260407-DEL08070420

- **PROCLAME** élus les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

- Laurent THUILLIEZ
- Alain BAILLET
- Stéphanie BARLET
- Peggy MIJUN
- Frédéric RICHARD

Suppléants

- Roland SIX
- Ouassini LENBA
- Olivier BLONDEAU
- Séverine DUJARDIN
- Audrey JOLY

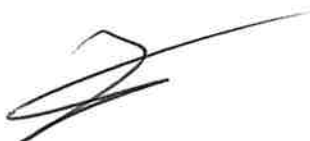
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260407-DEL08070420